



AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

CONTRAT DE LICENCE

ACQUISITION DE COLLECTIONS D'EBOOKS DE GRUYTER

ENTRE LES SOUSSIGNES

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), établissement public national à caractère administratif, n° de SIRET 180 044 224 00020, dont le siège est situé 227 avenue du Professeur Jean-Louis Viala, CS 84308, 34193 Montpellier Cedex 5, représenté par Monsieur David Aymonin, en qualité de directeur.

CI-DESSOUS DENOMMEE : « L'ABES »

D'UNE PART

ET

Walter De Gruyter GMBH, société Immatriculé à la Chambre de commerce de Berlin au N° HRB 143490 dont le siège social est situé Berlin, représentée par Sven Fund et Ben Ashcroft en qualité de Président du Conseil et de Directeur Commercial.

CI-DESSOUS DENOMMEE : « l'Editeur »

D'AUTRE PART

SOMMAIRE

Article 1.	Préambule	4	13.2.	Responsabilité des l'ABES, des Bénéficiaires, des Utilisateurs autorisés	13
Article 2.	Définitions	4	13.2.1.	Dispositions générales	13
Article 3.	Objet	6	13.2.2.	Dispositions particulières applicables une fois mise en place la Plateforme ISTE	13
Article 4.	Documents contractuels	6	Article 14.	Réparation du préjudice	13
Article 5.	Durée – Entrée en vigueur	6	Article 15.	Assurance	14
5.1.	Durée de la licence	6	Article 16.	Confidentialité	14
5.2.	Durée du droit d'accès à la base de données	6	Article 17.	Données à caractère personnel	14
Article 6.	Base de données	6	17.1.	Formalité préalable	14
6.1.	Hébergement par l'Editeur	6	17.2.	Garantie	14
6.2.	Utilisateurs autorisés	6	17.3.	Droit des personnes	15
6.3.	Identification des Bénéficiaires et des Utilisateurs autorisés	7	Article 18.	Résiliation	15
6.4.	Disponibilité de la Base de données	7	18.1.	Cas de résiliation	15
6.5.	Configuration	8	18.2.	Conséquence de la résiliation sur les Données	15
Article 7.	Données	8	Article 19.	Force majeure	15
7.1.	Modalités d'accès	8	Article 20.	Tolérance	15
7.2.	Hébergement des données	8	Article 21.	Indépendance	16
7.3.	Normes et protocoles	9	Article 22.	Cession du contrat	16
7.4.	Conservation	9	Article 23.	Titre	16
Article 8.	Documentation	9	Article 24.	Nullité	16
Article 9.	Droit de propriété	9	Article 25.	Règlement des litiges	17
9.1.	Droits de propriété sur la Base de données et les Données	9	Article 26.	Domiciliation	17
9.2.	Droits concédés	9	Article 27.	Lol	17
9.3.	Restrictions d'usage	11	Article 28.	Annexes	17
Article 10.	Statistiques d'utilisation	11	Article 29.	Signature	17
Article 11.	Garantie de jouissance paisible	12			
Article 12.	Prix et facturation	12			
Article 13.	Responsabilité	13			
13.1.	Responsabilité de l'Editeur	13			

Article 1. Préambule

1. Créée par le décret 94-921 du 24 octobre 1994, l'ABES est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son rôle est de recenser et localiser les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents.
2. Dans le cadre de ses missions, l'ABES est mandatée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour conclure, au niveau national, pour le compte des bibliothèques et établissements d'enseignement supérieur, des licences sur des bases de données et/ou des données éditées par des éditeurs français ou étrangers.
3. La conclusion de ces licences nationales s'inscrit dans le cadre plus général du projet de création d'une « Bibliothèque Scientifique Numérique » intitulé projet ISTEEX (ci-après dénommé le projet ISTEEX).
4. Le projet ISTEEX est un programme d'acquisition d'archives scientifiques dont le but est de créer une plateforme numérique aux meilleurs standards internationaux et accessible à partir de toutes les bibliothèques et établissements d'enseignements supérieurs français, ci-après dénommée « la Plateforme ISTEEX ». La Plateforme ISTEEX a notamment pour objectifs de proposer, outre l'accès aux données et métadonnées disponibles, des services à valeur ajoutée basés sur le traitement des données en texte intégral (par exemple et de manière non limitative, interrogation en texte intégral sur les objets numériques indexés dans leur totalité, production de synthèse documentaire par analyse de sous-corpus individualisés pour l'occasion et auxquels sont appliquées des méthodes de texte-mining...). L'opérateur chargé de la mise en place de la Plateforme ISTEEX dans le cadre de ce projet est le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).
5. L'Editeur a développé et exploite une base de données (la Base de données) contenant un ou plusieurs ensembles de données sur différents thèmes (les Données) décrite en annexe « Description de la Base de données ».
6. Dans le contexte exposé ci-dessus, l'ABES souhaite souscrire une licence nationale sur la Base de données et les Données de l'Editeur, et l'Editeur est intéressé de consentir une telle licence à l'ABES.
7. Cette licence est conclue dans le cadre du marché de prestations de services n°2017-18 relevant de l'article 30-I 3°.C du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
8. Après une phase de négociation, les parties se sont rapprochées sur les bases suivantes.

Article 2. Définitions

9. Les termes ci-dessous définis auront dans le cadre de la présente licence la signification suivante :

- « Base de données » : une base de données est légalement définie comme un recueil de données ou d'autres éléments indépendants disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen. Ce terme désigne ici la Base de données de l'Editeur identifiée en annexe « Description de la Base de données » ;
- « Bénéficiaires » : personnes morales pour le compte desquelles la licence est souscrite à savoir l'ensemble des personnes ou organismes publics ou privés ayant une activité d'enseignement supérieur ou de recherche, ainsi que la BnF et les bibliothèques publiques, notamment la BPI.
- « Configuration d'accès » : ensemble des moyens matériels et logiciels permettant d'accéder aux Données via la plateforme de l'Editeur et détaillé à l'annexe « Modalités d'accès » ;
- « Documentation » : désigne les informations afférentes à la façon dont sont structurées les Données, en langue française ; le contenu minimal de la Documentation est précisé à l'annexe « Description de la Documentation » ; la Documentation est remise à l'ABES par l'Editeur, dans le cadre du présent contrat ;
- « Données » : informations, documents ou autres éléments, y compris les métadonnées, contenus dans la Base de données. Les Données sont plus amplement définies à l'annexe « Description de la Base de Données ». Les Données sont livrées par l'Editeur sur support physique ou par FTP. Les modalités d'accès aux données sont définies à l'article « Les Données ». Les droits concédés sur ces données sont énumérés à l'article « Droit de propriété » du contrat de licence ;
- « Droit d'accès » : droit de consulter, d'utiliser, d'extraire et de réutiliser, sous réserve de ce qui est prévu à l'article « Droit de propriété » du présent contrat la Base de données et/ou les Données pour un usage pédagogique et de recherche, pour un autre usage conforme aux missions des Bénéficiaires, ainsi que pour un usage personnel à des fins privées ;
- « Métadonnées » : ensemble structuré d'informations techniques, de gestion et de description attaché à une donnée servant à décrire les caractéristiques des Données en vue de faciliter leur repérage, leur gestion, leur consultation, leur usage ou leur préservation ;
- « Plateforme ISTEEX » : plateforme informatique permettant l'accès à et le traitement de l'information créée dans le cadre du projet de Bibliothèque Scientifique Numérique ISTEEX visé en préambule, et qui sera opérée par le CNRS ;
- « Titre » : nom donné à un élément contenu dans la Base de données ;
- « Utilisateur autorisé » : s'entend de toute personne membre temporaire ou permanent d'un Bénéficiaire, y compris les membres affectés en vertu d'un programme d'échange, pour la durée de cet échange, et y compris les membres du public autorisés par un Bénéficiaire à accéder à la Base de données par le réseau d'un Bénéficiaire conformément au présent contrat ou à accéder aux Données de l'Editeur via la Plateforme ISTEEX.

Article 3. Objet

10. La présente licence a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Editeur concède aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés un Droit d'accès à la Base de données et aux Données conformément aux articles « Modalités d'accès », « Données » et « Droit de propriété ».

Article 4. Documents contractuels

11. Les documents contractuels du marché, dont la présente licence fait partie, et leur hiérarchie sont définis à l'article « Documents contractuels » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché n° 2017-18.

Article 5. Durée – Entrée en vigueur

5.1 Durée de la licence

12. La présente licence entre en vigueur à compter de la notification du marché dont la présente licence fait partie intégrante.

13. La présente licence, et le Droit d'accès y afférent, sont consentis pour toute la durée légale, actuelle ou future, des droits de propriété intellectuelle sur la Base de données et les Données, qu'il s'agisse du droit d'auteur ou du droit du producteur de base de données.

5.2 Durée du droit d'accès à la base de données

14. L'Editeur concède un Droit d'accès distant à sa Base de données, à titre gratuit, pour une durée de cinq (5) ans reconductible deux fois selon les mêmes conditions.

Article 6. Base de données

6.1 Hébergement par l'Editeur

15. La Base de données sera accessible via le site Internet de l'Editeur dont l'adresse est indiquée à l'annexe « Modalités d'accès ».

6.2 Utilisateurs autorisés

16. Les Utilisateurs autorisés selon la définition prévue à l'article « Définitions » sont autorisés à accéder à la Base de données et à utiliser les Données conformément à l'article « Droits concédés ».

17. L'accès à la Base de données par les Utilisateurs autorisés se fera de manière simultanée et le nombre de connexion sera illimité.

6.3 Identification des Bénéficiaires et des Utilisateurs autorisés

18. Dès signature du présent contrat, l'Editeur concède aux Utilisateurs autorisés un droit d'utilisation à distance de sa Base de données. Les Bénéficiaires ne partageront pas l'accès avec des tiers non éligibles à la qualification d'Utilisateur autorisé, que ce soit directement ou indirectement.

19. Les Bénéficiaires limiteront strictement l'accès distant aux Utilisateurs autorisés. Le contrôle des identités se fera sur la base des adresses IP des Bénéficiaires, ainsi que via un mécanisme de propagation d'identité. L'ABES communiquera à l'Editeur la liste des adresses IP des Bénéficiaires. Pour les bibliothèques publiques et les établissements du réseau de coopération culturelle à l'étranger, l'ABES centralisera le contrôle d'accès par le biais d'un reverse-proxy. L'Editeur se réserve le droit de vérifier auprès de l'ABES, par tous les moyens légaux, la régularité des accès par rapport à ce qui est contractuellement prévu.

20. A la notification du marché, l'ABES transmettra à l'Editeur les adresses IP des Bénéficiaires en sa possession. L'Editeur s'engage à ouvrir les accès à la Base de données aux Bénéficiaires dont les adresses IP lui auront été fournies par l'ABES dans un délai maximum de trois (3) semaines à compter de la fourniture.

21. Par la suite, l'ABES fournira à l'Editeur les adresses IP collectées auprès des autres Bénéficiaires, par vague mensuelle. L'Editeur disposera à chaque transmission d'un délai de trois (3) semaines pour ouvrir les accès concernés.

22. Il appartient aux Bénéficiaires d'informer les Utilisateurs autorisés des conditions d'accès et des usages autorisés de la Base de données de l'Editeur et de la présente licence et de délivrer le cas échéant des identifiants et des mots de passe aux Utilisateurs autorisés.

23. Les Bénéficiaires s'engagent informer l'Editeur s'ils pensent que la sécurité de leurs accès a été compromise.

6.4 Disponibilité de la Base de données

24. L'Editeur s'engage à rendre accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sa Base de données, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente licence.

25. Le taux maximal d'Indisponibilité de l'accès à la Base de données de l'Editeur s'élèvera à trois (3) journées maximales par an, soit 72 heures, hors intervention technique ou de maintenance planifiée. Ces délais s'entendent à l'exception des défaillances techniques extérieures au système de l'Editeur (réseau de télécommunication, etc.) et des cas de force majeure décrits à l'article « Force Majeure ».

26. L'Editeur, sous réserve d'en informer l'ABES 24 heures au préalable par email, se réserve le droit de fermer l'accès à la Base de données, afin de réaliser des interventions techniques ou de maintenance étant précisé que l'Editeur devra planifier ces interventions pendant les périodes de faible affluence, à savoir entre minuit et 6 heures du matin heure française.

6.5 Configuration

27. La liste des matériels, équipements et fournitures nécessaires à une exploitation de la Base de données conforme aux règles de l'art est précisée en annexe « Modalités d'accès ».

Article 7. Données

7.1 Modalités d'accès

28. L'utilisation des Données sera sujette à ce qui est prévu à l'article « Droit de propriété » du présent contrat. L'Editeur reconnaît qu'aucune mesure technique de protection (DRM) empêchant ou restreignant l'utilisation de la Base de données ou des Données ne sera mise en œuvre.

29. L'Editeur s'engage à s'assurer qu'une adresse URL pérenne soit attribuée pour chaque Titre de la Base de données.

30. Les Métadonnées seront livrées en XML et une DTD ou un schéma de données y seront associés. Elles devront inclure l'intégralité des informations bibliographiques disponibles. L'Editeur s'engage à fournir toutes les éventuelles mises à jour des Métadonnées sur une base mensuelle le cas échéant.

31. Les données (texte intégral) devront être livrées dans les formats utilisés par l'éditeur pour sa propre plate-forme. Elles seront fournies en XML et une DTD ou un schéma de données y seront associés. Si l'éditeur ne dispose pas de données en format XML pour sa propre plate-forme, les données pourront être fournies en PDF mode texte uniquement.

32. Le cas échéant, les notices MARC relatives aux Titres seront livrées. Elles devront inclure l'intégralité des informations bibliographiques disponibles. L'Editeur s'engage à fournir toutes les éventuelles mises à jour des Métadonnées sur une base mensuelle le cas échéant.

33. L'Editeur reconnaît que les Données et Métadonnées livrées sont dans un format manipulable permettant l'exercice des Droits Conçédés décrits à l'article 9.2 de la présente Licence. Les caractères doivent utiliser le codage UTF8.

34. Données et Métadonnées seront livrées via un serveur FTP ou sur un support physique. L'Editeur s'engage à fournir la Documentation afférente aux Données et Métadonnées.

7.2 Hébergement des données

35. Dans le cadre du projet ISTEEX, les Données seront hébergées sur la Plateforme ISTEEX et accessibles sur cette Plateforme via internet par les Utilisateurs autorisés.

36. L'hébergement des Données sera assuré par le CNRS.

7.3 Normes et protocoles

37. Afin de faciliter l'échange de Données et notamment afin de faciliter la recherche des informations dans la Base de données l'Editeur s'engage à respecter les normes et protocoles référencés en annexe « Modalités d'accès ».

7.4 Conservation

38. Dans le cadre de la présente licence, l'Editeur s'engage à participer à un programme de conservation des Données à l'échelon international de type Portico ou LOCKSS (Lots of Copies Keep Stuff Safe) et à charger des copies de sauvegarde dans ces archives permanentes.

39. Les Données devront faire l'objet d'un archivage pérenne par l'Editeur en utilisant les meilleures techniques en vigueur.

40. L'ABES est autorisée à établir deux (2) copies de sécurité sous format analogique ou numérique et à les faire héberger par les institutions de son choix, sous réserve d'en informer préalablement l'Editeur, et conformément aux termes définis dans le présent contrat.

Article 8. Documentation

41. La Documentation associée aux Données est remise par l'Editeur à l'ABES dans le cadre du présent contrat.

42. L'Editeur tient également à la disposition de l'ABES une documentation électronique disponible sur son site web, dont l'adresse figure à l'annexe « Modalités d'accès ».

43. La Documentation mise à disposition par l'Editeur est rédigée en langue française.

Article 9. Droit de propriété

9.1 Droits de propriété sur la Base de données et les Données

44. L'Editeur garantit qu'il dispose de l'intégralité des droits nécessaires pour conclure le présent accord avec l'ABES. Tous les droits relevant de la propriété intellectuelle, incluant notamment et de manière non limitative droit d'auteur et droit sui generis du producteur de base de données, demeurent la propriété exclusive de l'Editeur. Aucun droit n'est concédé par l'Editeur à l'ABES à l'exception de ceux expressément cités dans cet accord.

9.2 Droits concédés

45. Dans le cadre du présent contrat, l'Editeur concède à l'ABES, au CNRS, aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés, à titre non-exclusif et pour le monde entier, les droits de propriété intellectuelle nécessaires et suffisants pour qu'ils puissent utiliser la Base de données et les Données telles que définies dans l'article « Définitions » de ce contrat.

46. Les droits concédés le sont pour la version disponible de la Base de données et des Données à la date de signature des présentes, ainsi que le cas échéant pour les nouvelles versions et les mises à jour.

47. Les droits spécifiques concédés par l'Editeur à l'ABES, aux Bénéficiaires et aux Utilisateurs autorisés sont les suivants :

- utiliser la Base de données, effectuer des recherches, interroger et visualiser les Données, télécharger et Imprimer, et utiliser les Données à des fins conformes aux missions des Bénéficiaires ;
- télécharger et imprimer les Données, à des fins de promotion et de test des Données, ainsi que dans le cadre de la formation des Utilisateurs autorisés à l'utilisation de la Base de données ;
- représenter publiquement les Données, dans le cadre de supports de cours ou autres activités pédagogiques comme, à titre d'exemple, des séminaires, des conférences, des ateliers ;
- reproduire les Données dans des travaux universitaires tels que les thèses et mémoires ;
- reproduire ou représenter publiquement, par exemple sur un site internet les travaux et documents intégrant les Données dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- fournir les Métadonnées à l'ensemble des Bénéficiaires afin qu'ils puissent les intégrer dans leur catalogue local ou leur outil de découverte. Les Métadonnées seront également fournies à l'ensemble des catalogues collectifs (à titre d'exemple le SUDOC et WorldCat). Les Métadonnées seront placées sous le régime de la licence ouverte/open licence Etalab.
- modifier le format des Métadonnées et les enrichir par ajout de contenus ou de liens.
- enrichir les données par l'ajout de contenus et de liens.

48. Les droits spécifiques concédés à l'ABES, au CNRS et aux Bénéficiaires dans le cadre de la mise en place de la plateforme ISTEEX sont les suivants :

- charger les Données et les Métadonnées, communiquer les Données et les Métadonnées via un réseau sécurisé et plus spécifiquement via la Plateforme ISTEEX, rendre les Données et les Métadonnées disponibles, fournir l'accès et permettre l'utilisation des Données et des Métadonnées, en conformité avec les termes et conditions du présent contrat ;

- exposer les Données par l'intermédiaire d'un outil de découverte ou d'autres fournisseurs de services pour les bibliothèques dans la mesure où l'Editeur a conclu un accord avec les fournisseurs en question pour l'utilisation des Données ;
- utiliser les Données hébergées sur la plateforme de l'Editeur ou sur la Plateforme ISTEK pour se livrer à des opérations de fouilles de texte (*text-mining* et *data-mining*), conformément aux missions des Bénéficiaires ;
- enrichir les Données par liaisons et annotations, fournir un accès libre aux Données annotées pour l'ensemble des Utilisateurs autorisés ;
- mettre à disposition des tiers dans un but scientifique et non commercial, dans le cadre d'une licence libre permissive de type *Creative Commons*, des extraits enrichis ou annotés, dans la limite de 5% d'un Titre, et de 15 % de la Base de données ;
- diffuser dans le cadre d'une licence libre de type *Creative Commons*, les résultats de recherches issus de l'exploitation des Données d'ISTEK (lexiques, ontologies, réseaux de connectivité lexicaux, thématiques, d'auteurs ou d'Institutions par exemple), à l'exclusion des textes eux-mêmes ;
- diffuser dans le cadre d'une licence libre de type *Creative Commons*, les Métadonnées des documents support d'une recherche en vue de la présentation ou de la valorisation de recherches exploitant le corpus de Données d'ISTEK.

9.3 Restrictions d'usage

49. Ne sont pas autorisés :

- la rediffusion de la Base de données ;
- la rediffusion des Données en tant que telles, notamment sur les propres sites web des Bénéficiaires ou des Utilisateurs autorisés, indépendamment des travaux et documents intégrant ces Données réalisés conformément aux usages autorisés ;
- la revente des Données ;
- la concession de sous-licence ;
- l'usage d'un robot ou d'un aspirateur de site web ;
- l'utilisation de tout ou partie des Données à des fins lucratives, sans l'autorisation écrite préalable de l'Editeur ;
- tout droit et toute forme d'utilisation ou d'exploitation qui n'est pas expressément accordé ci-dessus.

Article 10. Statistiques d'utilisation

50. L'éditeur fournira à l'ABES des données statistiques d'usage compatible avec la dernière recommandation COUNTER et ce conformément à l'annexe « Statistiques ».

Article 11. Garantie de Jouissance paisible

51. L'Editeur garantit à l'ABES qu'il détient les droits lui permettant de concéder les droits tels que prévus à l'article « Droits concédés » du présent contrat.

52. L'Editeur garantit à l'ABES que la Base de données et les Données ne portent pas atteinte à un droit quelconque appartenant à des tiers. En particulier, l'Editeur garantit que la Base de données et les Données ne constituent pas en tout ou partie un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme.

53. L'Editeur garantit l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire auquel l'exécution du contrat aurait porté atteinte.

54. L'Editeur s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés et qui se rattacherait directement ou indirectement à l'exploitation de la Base de données ou des Données.

55. L'Editeur prendra dans ce cadre à sa charge toute condamnation prononcée à l'encontre de l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés ainsi que les frais et honoraires exposés par ceux-ci pour leurs défense, l'ABES s'engageant de son côté à collaborer loyalement à l'action en communiquant à l'Editeur les éléments utiles à la défense qui seraient en sa possession.

56. L'Editeur indemniserà de même l'ABES, les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés contre les conséquences des troubles de toute nature subis par ceux-ci dans sa jouissance paisible, notamment dans le cas où une exploitation serait interdite, restreinte, ou soumise à contrepartie financière.

Article 12. Prix et facturation

57. L'ABES en sa qualité de souscripteur de la licence règle le prix à l'Editeur pour le compte des Bénéficiaires.

58. Les modalités de facturation sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières.

59. Les prix sont indiqués dans l'acte d'engagement. Ils sont définis hors taxes et majorés de la TVA en vigueur au jour de la facturation.

Article 13. Responsabilité

13.1 Responsabilité de l'Editeur

60. L'Editeur sera soumis à une obligation de résultat en ce qui concerne la fourniture de la Base de données et des Données ainsi que leur disponibilité.

13.2 Responsabilité de l'ABES, des Bénéficiaires, des Utilisateurs autorisés

13.2.1 Dispositions générales

61. Chaque Utilisateur autorisé n'est responsable que de ses propres actes et il appartient en conséquence à l'Editeur en cas d'utilisation non conforme de poursuivre la personne responsable notamment en se fondant sur l'adresse IP d'accès à sa Base de données.

62. L'ABES ne pourra être tenue pour responsable des utilisations faites de la Base de données et des Données par les Bénéficiaires et les Utilisateurs autorisés.

63. L'ABES tient les Bénéficiaires informés de leurs obligations au titre de la présente licence nationale souscrite pour leur compte par la mise à leur disposition de cette licence.

64. Si l'ABES a connaissance d'une utilisation non-autorisée ou autre violation des droits de l'Editeur, elle s'engage à en aviser l'Editeur, lequel sera autorisé à suspendre sous sa responsabilité tout accès aux Données au Bénéficiaire ou à l'Utilisateur autorisé contrevenant.

13.2.2 Dispositions particulières applicables une fois mise en place la Plateforme ISTEEX

65. Une fois la Plateforme ISTEEX opérationnelle et les Données hébergées sur cette plateforme, l'ABES s'assurera que l'opérateur chargé de la mise en place de la Plateforme ISTEEX, le CNRS, se dotera d'outils techniques permettant de détecter des utilisations des Données contraires aux termes de la présente licence, notamment par l'intermédiaire des adresses IP.

Article 14. Réparation du préjudice

66. La responsabilité de l'Editeur pourra être engagée, dans les conditions de droit commun, à raison des dommages directs subis par l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés.

67. En aucun cas, l'Editeur ou ses sous-traitants, d'une part, et l'ABES, les Bénéficiaires et leurs Utilisateurs autorisés, d'autre part, ne seront tenus responsables les uns envers les autres de toute perte de chiffre d'affaires ou de bénéfices ou de tout autre dommage indirect lié à l'utilisation de la Base de données et des Données.

68. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas:

- (i) à tout dommage aux personnes résultant de la négligence de l'une des parties ;
- (ii) aux cas de faute lourde et de dol.

Article 15. Assurance

69. L'Editeur s'engage à maintenir pendant la durée du présent contrat, à ses propres frais, une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle souscrite auprès d'une compagnie d'assurance européenne notoirement solvable et à en justifier à toute demande de l'ABES.

70. Les conditions d'application de cette clause sont encadrées par l'article 9 du CCAG-FCS.

Article 16. Confidentialité

71. Toute information, quel qu'en soit le support, communiquée par l'une des parties à l'autre, à l'occasion de l'exécution du présent contrat, est soumise à une obligation de confidentialité. Les parties prennent toutes mesures particulières à la protection des documents et des supports de ces informations, quelles qu'en soient la nature ou la forme.

72. Chacune des parties s'interdit, notamment, toute communication écrite ou verbale ou toute remise de documents à des tiers sans autorisation écrite et préalable de l'autre partie. Les parties adoptent toute mesure propre à faire respecter les stipulations du présent article par leurs préposés.

73. Les obligations résultant du présent article ne s'appliquent pas si le destinataire de l'information apporte la preuve que cette information, au moment de sa communication, est déjà en sa possession ou accessible au public. Elles cessent si le destinataire apporte la preuve que, depuis sa communication, cette information a été reçue par lui, d'un tiers, licitement et sans faire l'objet d'une obligation de discrétion ou de confidentialité, ou est devenue accessible au public autrement que par violation des stipulations du présent article.

74. Par dérogation au présent article la divulgation d'informations relatives aux données d'utilisation non personnalisées à des fins statistiques ou internes est autorisée de même que l'accès aux documents qualifiés de documents administratifs selon la loi du la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration entre l'administration et le public est applicable.

Article 17. Données à caractère personnel

17.1 Formalité préalable

75. Chacune des parties fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

17.2 Garantie

76. Chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel.

17.3 Droit des personnes

77. En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les personnes physiques dont les noms sont utilisés par chacune des parties peuvent faire l'objet d'un droit de questionnement, d'accès, de modification et de rectification auprès de chaque partie concernée par la demande, à l'adresse de leur siège social respectif, à défaut de précisions particulières figurant sur les documents de collecte de données à caractère personnel.

Article 18. Résiliation

18.1 Cas de résiliation

78. Le contrat pourra être résilié selon les dispositions des articles 29 à 36 du CCAG-FCS, qui s'appliquent intégralement.

18.2 Conséquence de la résiliation sur les Données

79. A compter de la date de cessation des relations contractuelles, l'ABES s'engage à informer les bénéficiaires de la rupture des relations contractuelles.

80. En cas de résiliation du contrat, pour quelque cause qu'elle survienne, les Utilisateurs autorisés ne seront plus autorisés à accéder à la Base de données de l'Editeur à compter de la date de fin du contrat.

81. En revanche, les droits concédés à l'article 9.2 « Droits concédés » sur les données intégrées à la plateforme ISTEK et/ou réutilisées sous quelque forme que ce soit pendant la durée du contrat seront conservées par le CNRS et seront toujours accessibles aux Utilisateurs autorisés depuis la plateforme ISTEK.

Article 19. Force majeure

82. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

83. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

84. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Article 20. Tolérance

85. Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

86. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Article 21. Indépendance

87. Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte, de manière indépendante et ne seront pas considérées agent l'une de l'autre.

88. La présente licence ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre partie.

89. Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie.

90. En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Article 22. Cession du contrat

91. La présente licence ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux sans l'accord de l'autre partie.

92. L'Editeur peut toutefois transmettre la présente licence en totalité dans le cadre d'une fusion-absorption, d'une scission ou d'un apport total ou partiel d'actif ou tout autre opération juridique de même nature ayant pour effet de transférer l'activité de l'Editeur.

93. L'Editeur peut également transférer ses obligations contractuelles à toute société qui ferait partie, actuellement ou dans le futur, du groupe de l'Editeur.

94. L'ABES serait quant à elle autorisée à céder le contrat si la mission qui lui a été confiée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche venait à être transférée à une autre entité administrative.

Article 23. Titre

95. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 24. Nullité

96. Si une ou plusieurs stipulations de la présente licence sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 25. Règlement des litiges

97. Les litiges sont réglés dans les conditions fixées par l'article « Litiges » du CCAP.

Article 26. Domiciliation

98. Pour l'exécution de la présente licence et sauf dispositions particulières, les parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège respectif.

Article 27. Loi

99. La présente licence est régie par la loi française.

100. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Article 28. Annexes

101. La présente licence comprend les annexes suivantes :

- Annexe Description de la Base de données
- Annexe Description de la Documentation
- Annexe Modalités d'accès
- Annexe Statistique

Article 29. Signature

Fait à Montpellier

En deux originaux

Pour L'ABES

Pour l'Editeur

Nom David Aymonin

Nom Carsten Buhr

Qualité Directeur

Qualité Directeur Général

Date

09/11/2017

Date

06-11-2017

Signature

Signature

Annexe Description de la Base de données**Format des données et métadonnées à livrer**

Texte Intégral : XML et PDF texte. PDF texte seul uniquement si la version XML n'existe pas.

Métadonnées : XML

Ensemble des données à livrer

eBook ISBN	Print ISBN	Title
9783034615013	978-3-7643-7637-6	Construire dans l'existant
9783034615044	978-3-7643-7636-9	Maisons individuelles
9781501501357	978-1-5015-1035-9	Averroès: le philosophe et la Loi
9781501502385	978-1-5015-1070-0	Angles et Grandeur
9781501502798	978-1-5015-1086-1	L'harmonie des Sirènes du pythagorisme ancien à Platon
9781614516958	978-1-61451-777-1	Génération et Substance
9783034608596	978-3-7643-9945-0	Quartier Ecoparc / Ecoparc Quarter
9783034609647	978-3-7643-8759-4	Manuel d'aménagement des espaces de conférence et de communication
9783034609937	978-3-7643-8582-8	Adrian Frutiger – Caractères
9783034611855	978-3-0346-0670-7	Plastiques
9783034613392	978-3-0346-0709-4	Matériaux composites souples en architecture, construction et intérieurs
9783035603972	978-3-7643-8231-5	Le Corbusier. La Villa Savoye
9783035604016	978-3-7643-8233-9	Le Corbusier. La Chapelle de Ronchamp
9783035606935	978-3-0356-0830-4	De Bâle - Herzog & de Meuron
9783035607512	978-3-0356-0960-8	Le Corbusier & Pierre Jeanneret - Restauration de l'immeuble Clarté, Genève
9783110204322	978-3-11-019346-6	Nietzsche - Philosophie de la légèreté
9783110208078	978-3-11-019541-5	Les Commentaires de Simplicius et de Jean Philopon à la Physique d'Aristote
9783110210736	978-3-11-019939-0	Livre V. Commentaire historique et mathématique, édition et traduction du texte arabe
9783110212167	978-3-11-019937-6	1.1: Livre I. Commentaire historique et mathématique, édition et traduction du texte arabe. 1.2: Livre I: Édition et traduction du texte grec
9783110217162	978-3-11-021715-5	Livres II et III. Commentaire historique et mathématique, édition et traduction du texte arabe
9783110217179	978-3-11-019938-3	Livre IV. Commentaire historique et mathématique, édition et traduction du texte arabe
9783110217230	978-3-11-021722-3	Livres II-IV. Édition et traduction du texte grec
9783110217322	978-3-11-019940-6	Livres VI et VII. Commentaire historique et mathématique, édition et traduction du texte arabe
9783110217520	978-3-11-021751-3	Le dialecte grec ancien de Chypre
9783110224405	978-3-11-022439-9	Rétribution et Intercession dans le Deutéronome
9783110227291	978-3-11-020699-9	Eutocius d'Ascalon
9783110231045	978-3-11-023103-8	Français du Canada - Français de France VIII
9783110231069	978-3-11-023105-2	Ponctuation et syntaxe dans la langue française médiévale
9783110233438	978-3-11-023342-1	Le roman de Renart
9783110233810	978-3-11-023380-3	Constant, Benjamin: Œuvres complètes - Correspondance générale 1810-1812

9783110234497	978-3-11-023448-0	Textes de 1818
9783110240825	978-3-11-024081-8	Pierre de Jean Olivi - Philosophe et théologien
9783110241006	978-3-11-024099-3	La lettre de Julus Africanus à Aristide sur la généalogie du Christ
9783110258271	978-3-11-025660-4	Guiron le Courtois
9783110263459	978-3-11-026344-2	Le chansonnier français de la Burgerbibliothek de Berne
9783110263473	978-3-11-026346-6	Les localisateurs dans les constructions existentielles
9783110264517	978-3-11-026450-0	Talio Esto
9783110274349	978-3-11-026941-3	Ecrits politiques – Commentaire sur l'ouvrage de Filanjerl
9783110274714	978-3-11-026942-0	Mélanges de littérature et de politique
9783110275377	978-3-11-027183-6	Dictionnaire onomasiologique de l'ancien gascon (DAG)
9783110275605	978-3-11-027557-5	Se reposer pour la terre, se reposer pour Dieu
9783110293258	978-3-11-029271-8	Constant, Benjamin: Œuvres complètes - Correspondance générale 1813–1815
9783110294927	978-3-11-029479-8	Voir, croire, savoir
9783110295665	978-3-11-029561-0	Abu Kamil
9783110301304	978-3-11-030068-0	Les connecteurs contenant des prépositions en français
9783110302219	978-3-11-030208-0	Manuel de linguistique française
9783110302585	978-3-11-030245-5	Manuel des langues romanes
9783110302608	978-3-11-030246-2	Manuel de la philologie de l'édition
9783110307931	978-3-11-030779-5	De la Religion, considérée dans sa source, ses formes et ses développements. Tome I
9783110309195	978-3-11-030908-9	Constant, Benjamin: Œuvres complètes - Correspondance générale 1816–1818
9783110313482	978-3-11-031244-7	Dictionnaire Étymologique Roman (DÉRom)
9783110313505	978-3-11-031343-7	Manuel des langues de spécialité
9783110313550	978-3-11-031352-9	Manuel de traductologie
9783110315172	978-3-11-031506-6	Les possibilités de jonction
9783110316025	978-3-598-35711-4	Constitutional Documents of Haiti 1790–1860
9783110322026	978-3-11-032166-1	La dialectique de l'intuition chez Alfred North Whitehead
9783110322064	978-3-11-032168-5	Les rythmes éducatifs dans la philosophie de Whitehead
9783110322323	978-3-11-032210-1	La science et le monde moderne
9783110322347	978-3-11-032211-8	Essais sur les fondements de l'ontologie du procès
9783110322361	978-3-11-032212-5	Des événements aux objets
9783110322385	978-3-11-032213-2	Regards croisés sur Alfred North Whitehead
9783110322408	978-3-11-032214-9	Les principes de la connaissance naturelle d'Alfred North Whitehead
9783110322422	978-3-11-032215-6	La philosophie spéculative de Whitehead
9783110333138	978-3-11-033277-3	Manuel des anthologies, corpus et textes romans
9783110336481	978-3-11-033593-4	Les Arithmétiques de Diophante
9783110336689	978-3-11-033490-6	De la Religion, considérée dans sa source, ses formes et ses développements. Tome III
9783110337884	978-3-11-033685-6	Histoire de l'analyse diophantienne classique
9783110342963	978-3-11-027900-9	L'étranger Intime
9783110349009	978-3-11-034618-3	Les leçons et les énigmes du passé
9783110355949	978-3-11-034826-2	Aperçu grammatical du faisceau dialectal arabe andalou
9783110365443	978-3-11-036458-3	L'apologétique dans la pensée de Paul Tillich
9783110376760	978-3-11-037595-4	Jean Marot
9783110408348	978-3-11-040657-3	Enjeux du jeu de mots
9783110409239	978-3-11-040693-1	L'historiographie tardo-antique et la transmission des savoirs
9783110415490	978-3-11-041520-9	Négocié pour exister

9783110419108	978-3-11-041999-3	Le contre-discours coranique
9783110424126	978-3-11-042689-2	Les animaux
9783110436846	978-3-11-044234-2	Molière et le théâtre arabe
9783110474589	978-3-11-047430-5	Studies In Byzantine Sigillography...
9783110479645	978-3-11-047105-2	Les musiques du français parlé
9783110483406	978-3-11-048114-3	Entre langues et logos
9783110901306	978-3-11-018680-2	Essentialisme
9783110909265	978-3-484-56021-5	La langue française au Manitoba (Canada)
9783110911053	978-3-11-018889-9	Mais tu élargiras mon cœur
9783110924220	978-3-11-018846-2	Au-delà du refus: l'espoir
9783110924466	978-3-484-39128-4	L'exemple lexicographique dans les dictionnaires français contemporains
9783110927450	978-3-11-018493-8	Luclen et la tragédie
9783110927894	978-3-11-019045-8	Le Paraclét dans le corpus johannique
9783110934892	978-3-11-019554-5	Contra Christianos
9783110935103	978-3-484-75037-1	Confidence / Dévoilement de soi dans l'interaction
9783110944372	978-3-484-52325-8	Traité de Chirurgie
9783110944532	978-3-484-50508-7	Latin et langues romanes
9783110944884	978-3-484-52339-5	Les modalités de perception visuelle et auditive
9783110945898	978-3-484-50499-8	Du latin aux langues romanes II
9783110948301	978-3-484-52337-1	Aquilon de Bavière: Roman franco-italien en prose (1379–1407)
9783110974461	978-3-484-50457-8	Constant, Benjamin: Œuvres complètes - Correspondance générale 1808–1809
9783110978643	978-3-11-019696-2	Mal, souffrance et justice de Dieu selon Romains 1-3
9783484970465	978-3-484-60496-4	Le Flaubert réel
9783484970557	978-3-484-56022-2	Français du Canada – Français de France VII
9783484971325	978-3-484-52349-4	Dictionnaire d'ancien occitan auvergnat
9783484971455	978-3-484-50701-2	Introduction. Cahier des normes rédactionnelles. Morphologie. Abréviations et sigles
9783484971462	978-3-484-50703-6	Bibliographie des sources historiques
9783484971530	978-3-484-52353-1	Chanson
9783598440786	978-3-598-35696-4	Constitutional Documents of France, Corsica and Monaco 1789–1848
9783486780291	978-3-486-70940-7	Partenaires de raison?
9783764382230	978-3-7643-7713-7	Natures Intermédiales
9783764384524	978-3-7643-8451-7	Architecture et efficacité énergétique
9783764386757	978-3-7643-8674-0	Systèmes vivants et paysage
9783110229547	978-3-11-022953-0	L'identité de l'Église dans les Actes des apôtres
9783110234473	978-3-11-023446-6	Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs
9783110462098	978-3-11-046017-9	Justes, justice, justification
9783484970366	978-3-484-63040-6	La traduction de la poésie allemande en français dans la première moitié du XIXe siècle
9783764378028	978-3-7643-7288-0	La Suisse - portrait urbain
9783110453614	978-3-11-045026-2	Dictionnaire Étymologique Roman (DÉRom) 2
9783110450194	978-3-11-044812-2	Dictionnaire du falcéu dialectal arabe andalou
9783110459395	978-3-11-042712-7	Constant, Benjamin: Œuvres complètes - Correspondance générale 1819–1820
9783110408140	978-3-11-040627-6	Brochures politiques (1819–1821)
9783110432916	978-3-11-044088-1	Complément bibliographique 2016
9783110415452	978-3-11-041519-3	Le défi de l'enracinement napoléonien entre Rhin et Meuse, 1810-1814
978-3-11-133027-3	978-3-11-098549-8	Économie et société nivernaises au début du XIXe siècle

978-3-11-171466-0	978-3-11-098563-4	Vin, vigne et vigneron
978-3-11-133051-8	978-3-11-098576-4	Amiens, capitale provinciale
978-3-11-133101-0	978-3-11-098605-1	La Splendeur divine
978-3-11-163113-4	978-3-11-125174-5	Les marchands écrivains
978-3-11-088089-2	978-90-279-6284-3	Théorie économique du système féodal
978-3-11-087472-3	978-90-279-7167-8	Anthropologie du conscrit français, d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826)
978-3-11-029035-6	978-90-279-7792-2	Le Registre d'inquisition de Jacques Fournier (évêque de Pamiers)
978-3-11-081567-2	978-90-279-7993-3	Un révolutionnaire-diplomate: Christian Rakovski
978-3-11-153451-0	978-3-11-116644-5	La rénovation urbaine à Paris
978-3-11-080520-8	978-90-279-7687-1	Le mythe de la qualité de la vie et la politique urbaine en France
978-3-11-172847-6	978-3-11-099136-9	Flux et reflux de la traite des nègres entre le Golfe de Bénin et Bahia de Todos os Santos du XVIIe au XIXe siècle
978-3-11-081561-0	978-90-279-7662-8	Hommes et bêtes
978-3-11-154452-6	978-3-11-117627-7	Equations dans les monoides libres
978-3-11-097395-2	978-3-484-50456-1	Correspondance générale 1806-1807
978-3-11-155768-7	978-3-11-118715-0	L'Enseignement français de la Révolution à nos jours
978-3-11-081415-6	978-90-279-7285-9	Textes pour une psycholinguistique
978-3-11-080088-3	978-90-279-7903-2	Sociologie rurale
	978-3-11-081655-6	Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique
	978-3-11-133039-6	Le Signe zodiacal du Scorpion
	978-3-11-088027-4	Education et société en Russie dans le second tiers du XIXe siècle
	978-3-11-133037-2	Barcelone centre économique à l'époque des difficultés, 1380-1462
	978-3-11-082309-7	Le charivari
	978-3-11-133064-8	Guerre, état et société à la fin du moyen âge
	978-3-11-163106-6	Le Berry du Xe siècle au milieu du XIIIe
	978-3-11-086972-9	Bayeux aux XVIIe et XVIIIe siècles
	978-3-11-160369-8	La primauté du grand commerce et La renaissance urbaine
	978-3-11-158308-2	Conjonctures
	978-3-11-080738-7	Venise au siècle des lumières
	978-3-11-167743-9	Hérésies et sociétés dans l'Europe pré-industrielle 11e - 18e siècles
	978-3-11-133038-9	Clio parmi les hommes
	978-3-11-081656-3	Structures sociales orientales et occidentales dans l'Espagne musulmane
	978-3-11-133029-7	Les paysans du Languedoc Annexes, sources, graphiques
	978-3-11-133028-0	Les paysans du Languedoc
	978-3-11-133052-5	Les hommes et la mort en Anjou aux 17e et 18e siècles
	978-3-11-163107-3	Les fortunes françaises au XIXe siècle
	978-3-11-160866-2	La production des céréales dans la France du XVIIe et du XVIIIe siècle. Notes. Texte.
	978-3-11-133041-9	Géographie et géographie humaine dans la littérature arabe des origines à 1050
	978-3-11-080519-2	Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance
	978-3-11-133069-3	Les ouvriers en grève. France 1871-1890 vol1
	978-3-11-133067-9	Les ouvriers en grève. France 1871-1890 vol2
	978-3-11-081293-0	L'empire du Monomotapa du XVe au XIXe siècle
	978-3-11-167744-6	Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVe et XVe siècles
	978-3-11-081097-4	Fellahs tunisiens
	978-3-11-080293-1	Europe des lumières

978-3-11-133059-4	Technologie médiévale et transformations sociales
978-3-11-158377-8	Bureaucratie et famine en Chine au 18e [i.e. dix-huitième] siècle
978-3-11-092889-1	Florestan. De l'esprit de conquête et de l'usurpation. Réflexions sur les constitutions (1813-1814)
978-3-11-092379-7	Principes de politique et autres écrits (juin 1814 - juillet 1815). Liberté de la presse, Responsabilité des ministres, Mémoires de Juliette, Acte additionnel etc.
978-3-11-092376-6	Correspondance 1774-1792
978-3-11-093282-9	Écrits de jeunesse (1774-1799)
978-3-11-092378-0	Mémoires sur les Cent-Jours
978-3-11-092377-3	De la Religion, considérée dans sa source, ses formes ses développements, Tome II
978-3-11-093281-2	De la Justice politique (1798-1800), d'après l'Enquiry Concerning Political Justice de William Godwin
978-3-11-094035-0	Écrits littéraires (1800-1813)
978-3-11-092890-7	Discours au Tribunat. De la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays (1799-1803)
978-3-11-092917-1	Journaux intimes (1804-1807) suivis de Affaire de mon Père (1811)
978-3-11-092468-8	Journal Intime (1811-1816). Carnet. Livres de dépenses
978-3-11-093434-2	Correspondance 1793-1794
978-3-11-093433-5	Correspondance 1795-1799
978-3-11-093949-1	Correspondance 1800-1802
978-3-11-093121-1	Correspondance 1803-1805
978-3-11-134327-3	Golonpoui
978-3-11-087369-6	La poésie populaire traditionnelle chantée au Proche-Orient Arabe. I: Les textes
978-3-11-134266-5	Les villages de liberté en Afrique noire française
978-3-11-134323-5	Une réforme locale en Chine au XVIIe siècle
978-3-11-165517-8	Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930
978-3-11-158472-0	Économie et parenté
978-3-11-158422-5	De l'Atlantique au fleuve Congo. 2
978-3-11-134273-3	Études de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou
978-3-11-163717-4	La Likouala-Mossaka
978-3-11-134272-6	La mission Marchand
978-3-11-134267-2	La mise en valeur de l'île de Tabago
978-3-11-134269-6	Oracles et ordalles chez les Nzakara
978-3-11-158236-8	Le paysan Limbu
978-3-11-154158-7	L'analyse formelle des langues naturelles
978-3-11-154093-1	Logique des propositions et des prédicats, déduction naturelle
978-3-11-088789-1	Logique des propositions et des prédicats, tables de vérité et axiomatisation
978-3-11-154096-2	Implications - modalités, logiques polyvalentes, logique combinatoire, ontologie et méréologie de Leśniewski
978-3-11-172905-3	Le développement économique de la Russie tsariste
978-3-11-134830-8	Structure sociale et fortune mobilière et immobilière à Grenoble en 1847
978-3-11-167543-5	Structures d'une population active de type traditionnel, Grenoble 1848
978-3-11-134829-2	Structures agricoles et développement économique
978-3-11-172906-0	Le règlement des dettes successorales dans les coutumes rédigées
978-3-11-080065-4	Crise du logement et mouvements sociaux urbains
978-3-11-164738-8	Monopolville
978-3-11-164737-1	La valeur du sol urbain et la propriété foncière

978-3-11-170942-0	Institution communale et pouvoir politique
978-3-11-081157-5	La politique urbaine dans la région lyonnaise, 1945-1972
978-3-11-153450-3	La politique urbaine dans la région parisienne, 1945 - 1972
978-3-11-080634-2	Mode de vie et espaces sociaux
978-3-11-056868-4	La logique du financement public de l'urbanisation
978-3-11-056904-9	Jeux modèles et simulations
978-3-11-056902-5	La production des grands ensembles
978-3-11-153452-7	Les promoteurs immobiliers
978-3-11-153579-1	Révolution Industrielle et sous-développement
978-3-11-088028-1	L'Histoire psychoanalytique. Une Anthologie
978-3-11-087340-5	Le manuel des Inquisiteurs
978-3-11-153522-7	L'Impérialisme français d'avant 1914
978-3-11-153577-7	Espaces et réseaux du haut moyen âge
978-3-11-082901-3	Le couple interdit. entretiens sur le racisme
978-3-11-080741-7	Ni juif ni grec. Entretien sur le racisme
978-3-11-090498-7	Dravidien et Kariera
978-3-11-080139-2	Ethnologie de l'europe du sud-est

Annexe Modalités d'accès

102.Adresse de la base de données :

- la base de données sera accessible à l'adresse : www.degruyter.com

103.Normes et protocoles

- L'Editeur s'engage à respecter au moins l'un des trois protocoles suivants:

- protocole OAI ;
- protocole Z39-50 ;
- protocoles SRU et SRW.

- Afin d'assurer le lien entre une source d'informations et le bénéficiaire et/ou l'utilisateur, requérant les données le Licencié devra être respecter l' OpenURL protocole standardisé.

Annexe : Statistiques

104. Les statistiques globales devront être fournies par l'Editeur à l'ABES tous les six (6) mois

105. Les statistiques devront être fournies par l'Editeur à chaque Bénéficiaire sur demande.

106. Les statistiques fournies par l'Editeur devront être compatibles avec la dernière recommandation COUNTER en vigueur.

107. Les données statistiques devront pouvoir être moissonnées par le protocole SUSHI afin de permettre l'interopérabilité des données statistiques applicable dans le cadre du projet COUNTER.

108. D'une manière générale, l'Editeur s'engage à respecter les normes et recommandations futures élaborées conjointement par les bibliothécaires et les éditeurs.